



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 juin 2005

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 juin 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 juin 2005

**Réhabilitation de l'ancien groupe scolaire Jacques PREVERT en
locaux associatifs - lots n°1 à 10 - Avenant n°2 aux marchés de
travaux**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à M. Alain GARCIA.

Excusés :

Adjoints :

Mlle Fabienne RAVENEAU

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Dominique GUIBERT, Mme Claudie LAROCHE, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 juin 2005

DELIBERATION D20050294

Patrimoine Bâti et Moyens

Réhabilitation de l'ancien groupe scolaire Jacques PREVERT en locaux associatifs - lots n°1 à 10 - Avenant n°2 aux marchés de travaux

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Après avis de la commission d'appel d'offre en date du 16 juin 2005,

Les travaux de réhabilitation de l'ancien groupe scolaire J. PREVERT en locaux associatifs se déroulent normalement.

Toutefois, l'inscription de l'église de Sainte-Pezenne à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques a compliqué l'instruction du permis de construire.

En effet, l'Architecte des Bâtiments de France, préalablement consulté, a émis des prescriptions qu'il a ensuite modifiées et complétées, alors que la consultation des entreprises venait d'être lancée ; ces modifications portent sur le gros œuvre, les menuiseries extérieures et la charpente métallique.

Ensuite, après dépose des faux plafonds, il apparaît que quelques pièces de bois (pannes, chevrons, porte lambourde, liaison entre poinçon et entrain) sont à remplacer.

De plus, suite au complément d'analyse demandé par le coordonnateur de sécurité concernant des matériaux à déposer, en partie haute du bâtiment, il s'avère que certains de ces matériaux contiennent de l'amiante et doivent être déposés avec les précautions requises par la réglementation.

Enfin, la modification de l'alimentation et des armoires électriques des deux bureaux associatifs est envisagée en vue de l'installation de deux compteurs électriques supplémentaires (un pour le bureau du CRAN et un pour celui du Club de Foot) ; cela permettra au fournisseur d'électricité de facturer directement l'énergie consommée dans ces bureaux à chaque association (CRAN et Club de Foot) et non à la Ville de Niort.

Conformément aux règles applicables aux marchés publics, les modifications des prestations initiales nécessitent l'établissement d'un avenant.

Le montant des marchés initiaux est modifié de la manière suivante :

Désignation	Titulaire	Objet	Marché initial en € T.T.C.	Avenant n°2 en € T.T.C.	%	Marché et avenant en € T.T.C.
1-Démolition / Gros œuvre	TROUBAT	Renforts charpente après démolition Dépose d'amiante	229.902.84	+ 11.603,05	+ 5,05 %	241.505,89
2-Charpente et couverture métal	C.M.B.	Modifications demandées par l'A.B.F.	25.642,36	- 3.180.03	- 12,40 %	22.462,33
4-Menuiserie aluminium / Serrurerie	Perrin aluminium	Modifications demandées par l'A.B.F.	92.829.61	+ 7.302.20	+ 7.87 %	100.131.81
10 Electricité	MAINGUY	Modification alimentation électrique des bureaux CRAN et Foot	32.991.72	+ 1.173.63	+ 3.56 %	34.165.35

Les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits inscrits au budget,
Chapitre 23 - Fonction 711 - Compte 2313.

En raison de ces modifications, le délai contractuel des travaux de tous les lots est prolongé d'une durée de 1 mois.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver les avenants aux lots n°1 à 10 des marchés de travaux,
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer lesdits avenants.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	35
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	10

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gérard NEBAS

[Ordre du jour](#)